

Qui peut voter pour les provinciales et pour le référendum !



Le Chien bleu



Provinciales : article 188 de la loi organique

Situation personnelle	Conditions cumulatives			Résultat
J'ai voté le 8 novembre 1998 sur l'accord de Nouméa ou je n'ai pas voté à la consultation de 1998, mais je remplissais les conditions pour cette élection (Art. 188 a)			Je suis inscrit sur la liste spéciale	Je suis citoyen, je vote
Je suis Kanak ou non-Kanak né avant le 31 octobre 1980 (j'avais donc 18 ans avant le 31 octobre 1998) (Art 188 a ou b)	J'étais inscrit sur la liste spéciale (citoyens) avant le 8 novembre 1998		Je suis inscrit sur la liste spéciale	Je suis citoyen, je vote
	J'étais inscrit sur le tableau annexe avant le 8 novembre 1998 (la liste électorale générale qui comprend les non-admis)	Dix ans de résidence en Calédonie, même si cette période a été interrompue par un séjour à l'extérieur pour le service national, des études ou une hospitalisation	Je suis inscrit sur la liste spéciale	
Je suis Kanak ou non-Kanak, né après le 31 octobre 1980 (j'avais donc 18 ans après le 31 octobre 1998) (Art 188 c)	Au moins un de mes parents est citoyen et est inscrit sur la liste spéciale (des citoyens)		Je suis inscrit sur la liste spéciale avant le 31 décembre 2013	Je suis citoyen, je vote
	Au moins un de mes parents est inscrit sur le tableau annexe avant le 8 novembre 1998 (la liste électorale générale qui comprend les non-admis)	Dix ans de résidence en Calédonie, même si cette période a été interrompue par un séjour à l'extérieur pour le service national, des études ou une hospitalisation	Je suis inscrit sur la liste spéciale avant le 31 décembre 2013	
	Même si je suis né ici, aucun de mes parents n'est citoyen ou n'était inscrit sur le tableau annexe avant le 8 novembre 1998 (la liste électorale générale qui comprend les non-admis)	Quelle que soit l'origine (Métropolitains, Wallisiens, étrangers, autres...)		
Je suis arrivé ici avant novembre 1998 (Art 188 b)	Je me suis inscrit sur le tableau annexe (la liste électorale générale qui comprend les non-admis) avant le 8 novembre 1998	Dix ans de résidence en Calédonie, même si cette période a été interrompue par un séjour à l'extérieur pour le service national, des études ou une hospitalisation	Je suis inscrit sur la liste spéciale avant le 31 décembre 2013	Je suis citoyen, je vote
Je suis arrivé ici après novembre 1998 (Art 188 b)	Je suis inscrit sur le tableau annexe (la liste électorale générale qui comprend les non-admis) après le 8 novembre 1998			Je suis résident, je ne vote pas
Je suis un jeune (- 18 ans au 31 décembre 2013) (Art 188 c)	Au moins un de mes parents est citoyen et inscrit sur la liste spéciale (des citoyens)	J'aurai 18 ans au jour de l'élection	Je dois m'inscrire au tribunal de première instance à partir de mes 18 ans et jusqu'au jour du vote	Je suis citoyen, je vote
	Mes parents ne sont pas citoyens	J'aurai 18 ans au jour de l'élection		Je suis résident, je ne vote pas



Referendum : article 218 de la loi organique

Situation	Conditions cumulatives			Résultat
J'ai voté à la consultation du 8 novembre 1998 sur l'accord de Nouméa ou je n'ai pas voté à la consultation de 1998, mais je remplissais les conditions pour cette élection (218 Art a ou b)	<i>Le Chien bleu</i>			Je vote
Je n'ai pas pu être inscrit à la consultation du 8 novembre 1998, ne remplissant pas la condition de domicile (218 Art c)	Je peux justifier que mon absence de Calédonie était due à des raisons familiales, professionnelles ou médicales		Je dois être inscrit sur la liste spéciale avant le 31 décembre 2014	Je vote
Je suis Kanak (Art 218 d)	De statut coutumier	Ou ayant eu le statut coutumier	Je dois être inscrit sur la liste spéciale avant le 31 décembre 2014	Je vote
Je suis né ici (Art 218 d)	J'ai ou j'ai eu mes intérêts matériels et moraux en Calédonie		Je dois être inscrit sur la liste spéciale avant le 31 décembre 2014	Je vote
Je ne suis pas né en Calédonie, mais j'ai un de mes parents né en Calédonie (Art 218 e)	J'ai mes intérêts matériels et moraux en Calédonie		Je dois être inscrit sur la liste spéciale avant le 31 décembre 2014	Je vote
Je ne suis pas né en Calédonie (né avant le 1er janvier 1989), mais j'y ai eu mon domicile de 1988 à 1998 (Art 218 g)			Je dois être inscrit sur la liste spéciale avant le 31 décembre 2014	Je vote
Je ne suis pas né en Calédonie (né à compter du 1er janvier 1989), mais j'ai un de mes parents qui remplissait les conditions pour voter le 8 novembre 1998 (Art 218 h)			Je dois être inscrit sur la liste spéciale avant le 31 décembre 2014	Je vote
Je suis un jeune né en Calédonie (- 18 ans au 31 décembre 2014) (Art 218 d)	J'ai mes intérêts matériels et moraux en Calédonie	J'ai au moins 18 ans au jour de la consultation	Je dois aller m'inscrire au tribunal de première instance à partir de mes 18 ans et jusqu'au jour du vote	Je vote
Je suis arrivé ici avant le 31 décembre 1994 (Art 218 f)	J'ai mes intérêts matériels et moraux en Calédonie	J'ai 20 ans de résidence continue en Calédonie, même si cette période a été interrompue par un séjour à l'extérieur pour le service national, des études ou une hospitalisation	Je dois être inscrit sur la liste spéciale avant le 31 décembre 2014	Je vote
Je suis arrivé ici après le 31 décembre 1994 (Art 218 f)				Je ne vote pas

